



Signataire : Vincent Subilia

Date de dépôt : 1^{er} mars 2023

Question écrite urgente

Régulation de l'économie de plateforme : des employés sur le carreau ?

Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat,

En novembre 2022, les autorités cantonales, dans le prolongement de leur volonté de réguler les économies dites « de plateforme », ont rendu une décision qui soumet l'entreprise Chaskis au régime de la location de services, régulé par une convention collective de travail nationale. C'est ce que révèle un reportage de Léman Bleu du 13 février dernier.

Or, l'entreprise susmentionnée a contesté cette décision en justice, car elle mettrait en péril son activité et les emplois qu'elle induit à Genève.

Cette épée de Damoclès qui trône au-dessus de ces sociétés qui emploient nombre de personnes est intolérable, ce alors même qu'elles le font bien souvent dans le cadre d'une CCT. Cette situation est d'autant plus inacceptable du fait que l'interdiction d'exercer peut intervenir à tout moment en raison d'un acte administratif pour le moins contestable.

Dans ce contexte, mes questions sont les suivantes :

- 1) Selon leurs propres déclarations, les coursiers employés par ces sociétés travaillent dans d'excellentes conditions. Le DEE a-t-il échangé avec les employés de l'entreprise afin de comprendre leurs besoins et d'éviter que ses actions ne leur portent préjudice ?***
- 2) Les chauffeurs et les coursiers employés par ces sociétés travaillent au salaire minimum cantonal, les cotisations aux assurances sociales sont versées et les employeurs ont déjà conclu une CCT avec un syndicat ou sont en train d'en négocier une. Considérant ceci, le gouvernement***

estime-t-il qu'il soit judicieux d'imposer une charge bureaucratique supplémentaire à ces entreprises ?

- 3) Selon les déclarations faites dans les médias, les autorités cantonales étaient informées depuis des années de l'activité et des modèles d'affaires de ces entreprises locales genevoises. Or, ce n'est que maintenant que les autorités prennent des mesures contre ces entreprises. Pourquoi ?*
- 4) Le gouvernement reconnaît-il en principe la contribution positive de l'économie de plateforme ou prévoit-il, de manière indépendante du reste de la Suisse, de continuer à faire obstacle au développement de cette branche économique dans les années à venir ?*

L'auteur remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de la réponse apportée.